



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Arrêté N° 2679

**Renouvellement de classement en catégorie 1 de l'office de tourisme intercommunal de la
CIVIS - Destination Sud Réunion -**

Saint-Denis, le 27 DEC. 2022

VU le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1 et D. 133-20 et suivants,

VU l'avis du conseil national d'évaluation des normes en date du 13 décembre 2018,

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2019, fixant les nouveaux critères de classement des offices de tourisme, en deux catégories,

VU la demande du 21 novembre 2022, de l'Office de Tourisme Intercommunal auprès de la CIVIS, de renouvellement de son classement en catégorie I,

VU la délibération du conseil d'administration de Destination Sud Réunion, réuni à la CIVIS, en date du 18 novembre 2022, en vue du renouvellement du classement de l'Office de Tourisme intercommunal dans la catégorie I, au sens de l'arrêté précité,

CONSIDÉRANT que le dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme intercommunal - Destination Sud Réunion en catégorie I, permet de vérifier la conformité de l'office aux critères de classement dans cette catégorie, fixés par le tableau de classement mentionné à l'article D 133-20 du code du tourisme et homologué par arrêté ministériel précité,

SUR la proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires régionales de la préfecture de La Réunion,

ARRÊTE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

ARTICLE 1er – L'Office de Tourisme intercommunal de la CIVIS - Destination Sud Réunion, est classé dans la catégorie I des offices de tourisme.

ARTICLE 2 – Le classement est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 3 – La secrétaire générale pour les Affaires régionales de la préfecture de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de ce département.

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale pour les affaires régionales

Nathalie INFANTE